

Fiche d'information et de conseil

Fiche d'information et de conseil du contrat d'assurance

Contrat d'assurance collective à adhésion facultative EVYPLUMBFR2

Besoin de nous contacter ?

email : support@evy.eu

Article L521-4 du Code des assurances

Cette fiche vous renseigne sur les personnes concernées par ce contrat, l'identité de l'assureur, des intermédiaires ainsi que sur certains éléments essentiels du contrat d'assurance sur lesquels nous souhaitons particulièrement attirer votre attention.

INFORMATIONS SUR NOTRE STRUCTURE	
Dénomination sociale : Elettronew di Web Market SRL	Adresse : 110/5 Corso Vittorio Emanuele, Napoli (NA) 80121
Numéro de TVA intracommunautaire : IT08632861210	REA NA- 973194
Nous distribuons en France sous le régime de la Libre Prestation de Services. Nous agissons en qualité d'intermédiaire d'assurance à titre accessoire dans le cadre du régime dérogatoire de l'article L513-1 du Code des assurances. Notre accompagnement repose sur un contrôle de cohérence : nous vérifions que le contrat proposé est cohérent avec vos besoins et exigences.	

→ INFORMATIONS SUR LE BIEN À ASSURER

Dans cette rubrique, nous reprenons les caractéristiques du bien à assurer que vous nous avez déclarées :

- Vous avez acheté du matériel auprès de Elettronew sur le site internet www.elettronew.com/fr/
- Le matériel fait partie de la liste de biens éligibles prévue au sein de la Notice d'Information qui vous a été communiquée

Nous vous informons que le matériel peut être acheté séparément, sans adhérer à cette assurance panne.

→ VOS EXIGENCES ET BESOINS EXPRIMÉS

Dans cette rubrique, nous reprenons les exigences et besoins que vous nous avez exprimés :

- Vous agissez en tant que consommateur ou de non-professionnel et vous avez acheté du matériel sur www.elettronew.com/fr/ qui est couvert par la garantie légale de conformité
- Vous souhaitez bénéficier d'une extension de garantie panne pour ce matériel à l'expiration du délai de la garantie légale de conformité

→ NOTRE PROPOSITION

Au regard de ces éléments, nous vous conseillons le produit « Panne » qui est cohérent avec vos besoins et exigences exprimés.

Ce produit existe en 3 formules qui vous permettent de choisir la durée de couverture que vous souhaitez :

- **Formule 1 :** Extension de garantie panne 1 an
- **Formule 2 :** Extension de garantie panne 2 ans
- **Formule 3 :** Extension de garantie panne 3 ans

Notre conseil repose sur l'analyse suivante :

✓ Besoin respecté ✗ Besoin non respecté

Besoins exprimés	Adéquation	Détail
Vous êtes un consommateur ou un non-professionnel et vous souhaitez continuer à bénéficier d'une couverture pour la panne à l'expiration de la garantie légale de conformité	✓	Quelle que soit la formule choisie, ce contrat prend le relais de la garantie légale de conformité et couvre votre matériel acheté auprès de Elettronew en cas de panne

Nous vous conseillons de lire également attentivement le **Document d'Information Produit**, et la **Notice d'Information** qui comportent le détail des conditions de prise en charge, ainsi que les limites et les exclusions du contrat.

De plus, nous vous conseillons de lire attentivement le présent document et de vérifier que la garantie correspond bien à vos besoins et que vous n'êtes pas déjà couvert par ailleurs pour les mêmes risques.

→ INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR NOTRE ACTIVITÉ

Comment exerçons-nous ?

Nous intervenons en qualité d'intermédiaire en assurance à titre accessoire exempté en vertu de l'article L513-1 du Code des assurances. Nous pouvons distribuer des contrats d'assurance en France car nous agissons sous le régime de la Libre Prestation de Services. Notre accompagnement repose sur un contrôle de cohérence : nous vérifions que le contrat proposé est cohérent avec vos besoins et exigences.

Comment sommes-nous rémunérés ?

Dans le cadre de la distribution du contrat d'assurance nous percevons une commission, c'est-à-dire une rémunération déjà incluse dans la prime d'assurance payée par vous à l'assureur.

Comment faire une réclamation ?

En cas de réclamation liée à la distribution du contrat d'assurance, vous pouvez vous adresser à Evy Brokerage selon les modalités suivantes :

- par email : reclamations@evy.eu
- par courrier postal : 38, rue des Mathurins - 75008 Paris

Votre réclamation sera traitée dans un délai de dix (10) jours ouvrables à compter de son envoi (site internet, courrier).

Si ce délai n'est pas suffisant pour le traitement des réclamations, Evy Brokerage accusera réception de celle-ci durant ce délai et une réponse vous sera apportée dans un délai de deux (2) mois.

A l'issue de ce délai, si un accord n'est pas trouvé, vous pouvez recourir à la Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou sur le site internet : www.mediation-assurance.org. Le médiateur ne peut être saisi si une procédure judiciaire est en cours.

Si vous avez adhéré au contrat à distance, par internet, vous pouvez également saisir le Médiateur compétent en déposant une demande sur la plateforme de la Commission Européenne pour la résolution des litiges accessible à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>.